

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2023

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 560-2023 interdisant la distribution et l'utilisation de certains articles à usage unique dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à l'article 12 du règlement 560-2023.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 13^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Greffière-trésorière / directrice générale